

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS RÉUNION en VISIOCONFÉRENCE Saison 2021 - 2022 PV N° 11 du 19/01/2022



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	

Raymond POULAIN	Présent	Lionel MONTAROU	Excusé
Jacky MASSON	Présent	Vincent GARNIER	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Gérard NEGRIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent	Xavier AUBERT	Excusé
Marcel LANDAIS	Présent		

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Lionel MONTAROU, du club de LA CHAPELLE ST REMY (502154), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

1. PROCES VERBAL

La commission valide le PV N° 10 du 12/01/2022.

2. MISE A JOUR DU CALENDRIER OFFICIEL

❖ DIVISION 1

- 23/01/2022 : matchs remis du 09/01/2022 ⇒ [Liste matchs Seniors M du 23.01.2022](#)
- 13/02/2022 : **J12** (initialement prévue le 16/01/2022) ⇒ [D1 - J12 reportée au 13.02.22](#)
- 27/03/2022 : **J13** (initialement prévue le 23/01/2022) ⇒ [D1 - J13 reportée au 27.03.22](#)

❖ DIVISION 2 - 3 - 4

- 13/02/2022 : matchs remis du 16/01/2022 ⇒ [Liste des matchs Seniors au 13.02 et 06.03](#)
- 06/03/2022 : matchs remis du 23/01/2022 ⇒ [Liste des matchs Seniors au 13.02 et 06.03](#)

Cf calendrier général modifié : [Calendrier officiel compétitions SENIORS](#)

3. ORGANISATION DES REUNIONS CLUBS

- ❖ Mardi 1er février 18h-19h pour les clubs de D2
- ❖ Mardi 1er février 19h30- 20h30 pour les clubs de D1
- ❖ Jeudi 3 février 18h -19h pour les clubs de D3 (D4)
- ❖ Jeudi 3 février 19h30- 20h30 pour les clubs de D4 (D3)

Prochaine réunion prévue : 26 janvier 2022